

**Consultation électronique de l'Assemblée Générale
de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 23 octobre 2020**

Extrait des délibérations

Délibération sur la convention 2020/010 :

Convention de mise à disposition de données Ménages / Flux de consommation

Description succincte du projet :

Cette convention définit les conditions de l'échange de données relatives aux résultats des enquêtes ménages entre les CCI d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Bourgogne-Franche-Comté pour la réalisation d'analyses des potentiels et flux de consommation portant sur des territoires limitrophes aux deux régions. Cet échange de données permet ainsi de procéder à des analyses en tenant compte des potentiels de consommation situés dans l'autre région.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention.

Quorum : 60
Votants : 96

Voix pour : 95
Voix contre : 0
Abstentions : 1

Extrait certifié conforme
Le 28 octobre 2020, à Lyon

Le Président de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Philippe GUERAND

